

GENÈVE

Les enfants, victimes à part entière

L'accueil des enfants dans les structures dédiées aux femmes victimes de violences est une réalité quotidienne, sans qu'un programme spécifique ne leur soit le plus souvent dédié. Une lacune que la fondation Au cœur des Grottes souhaite combler dès janvier prochain.

JEUDI 24 NOVEMBRE 2022 MAUDE JAQUET



La fondation Au cœur des Grottes, qui assiste les femmes victimes de violence, accueille également chaque année une soixantaine d'enfants. Dès janvier, elle souhaite mettre en place un dispositif d'accompagnement spécifique pour ces derniers. DR

25 NOVEMBRE La violence dans le cadre domestique bouleverse des vies. Des vies de femmes, le plus souvent, mais aussi d'enfants. Des cibles directes parfois, mais aussi des témoins d'abus, victimes d'un environnement délétère voire de manquements à la parentalité. Au

Cœur des Grottes, fondation genevoise qui assiste des femmes en situation de précarité en lien avec la violence domestique, la traite des êtres humains, des mariages forcés ou à risque de crimes d'honneur, une soixantaine d'enfants sont également accueillis chaque année. Dès l'an prochain, un programme de suivi spécifique leur sera dédié, fruit d'une étude menée entre 2020 et 2021. Rencontre avec Laurence Froidevaux, cheffe de projet et autrice de l'étude sociologique, et Daria Clay, directrice du Cœur des Grottes.

Pourquoi le projet enfance est-il devenu une priorité?

Daria Clay: Le public cible du Cœur des Grottes était jusqu'à récemment les femmes uniquement, alors qu'elles arrivent avec des enfants qui ont aussi vécu des événements violents et en expriment les symptômes. Avec ce nouveau projet, nous voulons instaurer un suivi individuel d'office de chacun d'entre eux, et pas seulement en réaction à des comportements critiques. Cette démarche veut englober les cas silencieux ou non identifiés. Mais avant de partir tête baissée en engageant du personnel, nous avons consacré plusieurs mois à la réflexion. Sur la base de la littérature, mais aussi en comparant l'existant dans d'autres structures et en envisageant de possibles collaborations. Une démarche qui a aussi intéressé la DAO, organisation faîtière des maisons d'accueil de Suisse et du Liechtenstein. Rares sont les structures qui ont les ressources nécessaires pour mener cette réflexion en interne.

Au-delà de la situation du Cœur des Grottes, il y avait donc un intérêt généralisé pour cette question?

Laurence Froidevaux: La DAO regroupe 23 membres. Parmi eux on dénombre quelques projets individuels liés à l'enfance, mais cela reste marginal. La faîtière a de son côté engagé une autre étude sur la présence des enfants dans les maisons d'accueil qui a débouché sur des recommandations générales. Mais pour nous, il était important de mettre en place une politique de l'enfant capable d'identifier des risques et de prévoir des postes pour y répondre.

DC: Nous travaillons sur l'élaboration d'une charte. Un travail interne auquel tout le monde est intégré, y compris les mères et les enfants.

L'étude prospective que vous avez menée entre 2020 et 2021 avait déjà mis à contribution les mères et les enfants. Qu'en est-il ressorti?

DC: Je me rappelle d'un enfant qui avait évoqué des réminiscences de son passé que faisaient ressurgir des tensions vécues ici en lien avec la vie communautaire. Entendre les situations des autres familles n'est pas évident non plus pour les jeunes. Ces enfants sont des éponges, qui entendent des réalités d'adultes évoquées simplement entre elles par les femmes au salon. A l'impact de la situation précédente s'ajoute celui de la vie en foyer, qui n'est pas toujours simple.

LF: Pour leur laisser l'opportunité de s'exprimer, des ateliers participatifs sous forme ludiques ont été organisés. Deux entretiens seulement ont été organisés avec des adolescents. Exprimer ce dont ils avaient envie s'est souvent avéré complexe. Beaucoup d'entre eux ont montré des difficultés de concentration importantes, malgré l'aide de supports adaptés. Cette démarche s'est avérée plus compliquée qu'avec d'autres groupes d'enfants du même âge, mais a quand même permis de faire ressortir des choses, parfois très basiques: l'envie d'avoir plus de jeux à disposition, un animal au foyer, ou encore de pouvoir inviter des amis. Ce qui n'est d'ailleurs pas formellement interdit mais difficile socialement lorsque l'on vit

en communauté et que l'on partage sa chambre avec le reste de sa famille. Beaucoup ont cependant mentionné que c'était important qu'il y ait d'autres enfants présents.

Et qu'ont relevé les mères?

LF: Elles ont exprimé le besoin d'être accompagnées pour pouvoir expliquer la situation aux enfants et la nécessité, pour ces derniers, d'avoir un contact avec une professionnelle disponible pour les écouter, thématiser la violence et les aider à comprendre ce qui se passe. Elles ont aussi manifesté qu'un soutien de garde serait le bienvenu, pour leur permettre de consacrer du temps à des démarches professionnelles ou personnelles. Enfin elles aspiraient à la présence de personnes ressources pour poser des questions générales sur le développement de l'enfant, avec des préoccupations très concrètes comme l'alimentation.

DC: Il y a des moments où les femmes que nous accueillons n'ont plus les ressources pour faire face. Elles vivent un énorme bouleversement. Notre rôle est de soutenir la femme dans ses fragilités, tout en lui laissant la place pour rester mère.

«Notre rôle est de soutenir la femme dans ses fragilités, tout en lui laissant la place pour rester mère» Daria Clay

Quel espace accorde-t-on au lien père-enfant dans ce contexte?

LF: C'est un aspect très compliqué. Lorsque nous avons abordé ce point, pour certaines femmes il était absolument inconcevable que

le père ait un rôle dans la vie de leurs enfants. D'autres au contraire auraient voulu que le foyer puisse leur offrir une aide dans les démarches administratives, notamment relatives au droit de visite.

DC: La parole de l'enfant prend tout son sens ici. Même s'il est pris dans des conflits de loyauté, il peut aussi exprimer son attachement. Le problème dans le cas du Cœur des Grottes c'est que l'architecture ne laisse guère de place au père. Nous n'avons pas d'espace que nous pourrions dédier à des visites. D'où l'importance de la recherche de nouveaux locaux, que nous menons en parallèle.

Comment se concrétisera l'accompagnement de ces enfants?

DC: Dès janvier, et progressivement, trois personnes dédiées aux enfants entreront en fonction: un psychologue, une éducatrice et une éducatrice de la petite enfance. Une évaluation psychologique sera menée à l'arrivée de chaque enfant. Ensuite, chacun d'entre eux pourra s'appuyer sur une référente qui lui est dédiée, et qui n'est ni sa mère, ni la référente de cette dernière. L'expérience montre que certains jeunes ont des réticences à s'ouvrir sur leurs propres difficultés, dans le souci de protéger leur entourage. Il s'agira aussi de soigner la dynamique parents-enfants, en s'appuyant notamment sur des activités au vert, en-dehors des murs du foyer. De manière à reconstruire la relation mais aussi à permettre aux structures familiales de gagner en autonomie. Nous restons dans le cadre d'un projet pilote, et espérons aboutir dans un an et demi à une organisation définitive, enrichie des questionnements et des réorientations qui surgiront.

Vous parlez également d'éventuelles collaborations?

LF: Oui, nous travaillons sur la recherche de partenaires, car le Cœur des Grottes ne peut à lui seul offrir toute la palette d'accompagnements spécifiques qui pourraient s'avérer utiles. Par exemple sur la question de la relation aux pères, des structures qui travaillent avec les auteurs de violence ou des organismes spécialisés dans le travail sur la parentalité pourraient être sollicités. En gardant en tête que cela doit s'articuler avec les spécificités liées aux femmes victimes de traite ou de violence conjugale. Nous avons aussi l'objectif de créer des ponts avec des partenaires qui pourront

suivre ces situations après le départ du foyer. Créer un lien qui perdura au-delà du séjour provisoire au Cœur des Grottes est particulièrement important.

DC: Les médecins traitants sont aussi centraux dans ce rôle d'aiguilleur. Les personnes doivent à terme être capables de s'intégrer dans la cité et de constituer leur réseau. C'est un des critères de sortie du foyer, s'assurer qu'un filet de sécurité solide existe.

Tout cela a un coût..

LF: Nous sommes toujours en recherche de fonds. Nous pouvons compter sur des financements ponctuels privés de fondations pour le projet-pilote, mais sur le long terme il sera nécessaire que l'Etat s'implique.

Quel soutien recevez-vous de la part de l'Etat?

DC: Nous avons déjà obtenu de l'Hospice une augmentation de ses contributions: la même somme sera désormais versée pour l'accueil d'une femme ou d'un enfant, contre moitié moins pour ces derniers jusqu'à présent. Mais cela ne suffira pas à couvrir toutes les prestations. Dans le domaine de l'urgence, trois autres foyers sont subventionnés par le canton à raison de 50% de leur budget de fonctionnement à la suite de l'adoption d'un rapport sur l'hébergement d'urgence (*lire ci-dessous*). Nous sommes pour notre part soutenus par la Ville de Genève dans le cadre de l'Agenda 21, mais cela ne couvre que 20% de notre budget.

CONTRE LES VIOLENCES, LE CHEMIN EST ENCORE LONG

Bilan cantonal > «Il reste encore beaucoup de travail en matière de lutte contre les violences faites aux femmes», a constaté vendredi passé la conseillère d'Etat Nathalie Fontanet, alors qu'elle présentait le bilan en la matière de la législature. «L'aide et le soutien aux victimes ont été améliorés, mais la moitié des violences dans le canton restent domestiques.» Et ce malgré un plan d'action misant autant sur la prévention que sur la prise en charge des victimes et des auteurs. Brochures, formation sur les lieux de travail et dans le corps de police, campagnes d'affichages, ... A hauteur d'une subvention pérenne de 4,8 millions de francs, Nathalie Fontanet a fait de la lutte contre les violences domestiques une nécessité.

Parmi les mesures phares, la mise en place d'une ligne téléphonique dédiée aux violences domestiques¹ et accessible à toute heure du jour ou de la nuit. Une porte d'entrée pour les victimes, mais aussi pour les témoins ou les professionnel·les à la recherche d'informations. La magistrate s'est également réjouie de la mise en place d'un service externe de soutien, pour «les personnes qui ne peuvent pas immédiatement être accueillies en foyer». L'aide octroyée est en partie financière, mais peut aussi consister en une redirection vers un relais psychosocial ou une aide spécifique pour les enfants. Cette prestation, fournie par le foyer Arabelle, a permis d'intervenir dans 117 situations entre les mois d'octobre 2021 et 2022. Elle sera maintenue jusqu'à fin 2023 puis pérennisée.



«Il est difficile de mesurer l'impact

Des efforts restent à faire en matière notamment d'hébergement. L'Etat a d'ores et déjà validé la création de dix nouveaux logements relais, qui viendront compléter la trentaine actuellement disponibles. De quoi libérer des places dans les foyers d'urgence qui arrivent à saturation avec une capacité d'environ 90 places. Si aucun budget spécifique à l'agrandissement de ces structures n'est actuellement sur la table, leur financement à hauteur de 50% du budget de fonctionnement a été officiellement adopté par le Conseil d'Etat. Cela représente un peu plus de 400 000 francs dès 2023, précise la magistrate. Mais cela ne concerne que les structures d'ores et déjà subventionnées par le canton – ce qui n'est par exemple pas le cas pour le Cœur des Grottes (lire ci-dessus). Dans les faits, l'amélioration est notable uniquement pour le foyer Arabelle.

«Il est particulièrement difficile de mesurer l'impact de toutes ces mesures», a reconnu Nathalie Fontanet. Les réquisitions pour violence domestique auprès de la police s'élèvent à 686 cas en 2021, toutes configurations confondues (violence conjugale, parents-enfants, ...). De quoi objectiver une partie seulement des violences réelles. «D'où l'importance que tout un chacun sache où s'adresser à n'importe quel moment et que les autorités et la police soient en mesure d'agir de manière adéquate.» A l'avenir, la magistrate espère voir augmenter les moyens financiers dévolus à cette mission. Un projet pour la prochaine législature. MJT

Ligne d'urgence: **0840 110 110**, 7j/7, 24h/24